



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La situation financière du CHRU de Nancy

Question écrite n° 6826

Texte de la question

Mme Carole Grandjean attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation financière du CHRU de Nancy. Le CHRU de Nancy s'illustre en Lorraine pour son partenariat universitaire avec l'hôpital virtuel pour les étudiants notamment, l'utilisation de la télémédecine, un taux d'occupation parmi les meilleurs du pays, un très bon taux d'indice de performance pour la durée moyenne de séjour, ainsi qu'une seconde place au niveau national en termes d'efficience medicotechnique. En effet, depuis 2013, le centre hospitalier universitaire de Nancy a entrepris un vaste plan de restructuration pour réduire son déficit, tout en améliorant ses capacités de prise en charge, d'innovation, d'offre de soins et de performance médicale. Ainsi, le déficit structurel est passé de 40 à 24 millions d'euros en 2016, puis à 22 millions en 2017. Compte tenu des efforts engagés, la députée souligne la nécessité d'apporter à cet établissement, à titre exceptionnel, des moyens supplémentaires pour maintenir la qualité du service public sur le territoire meurthe-et-mosellan, et lui permettre d'investir dans les infrastructures où le matériel de pointe est nécessaire à son leadership médical. C'est pourquoi elle souhaite connaître les moyens qui pourraient être proposés afin de promouvoir, au même titre que la progression des sites de Reims, Strasbourg, Épinal ou Metz, un plan d'investissement garant de la performance de l'établissement.

Texte de la réponse

Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Nancy joue un rôle déterminant dans l'offre de soins pour la population du territoire lorrain. L'établissement fait l'objet d'un suivi resserré de la part de l'Agence régionale de santé en lien avec les services du ministère des solidarités et de la santé. Afin d'accompagner la transformation du CHU, la première phase de son projet de reconstruction, qui doit encore être stabilisée, a été intégrée en 2017 à la liste des projets instruits par le comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) qui bénéficieront d'une aide nationale. La première phase du projet a été déclarée éligible le 20 avril 2017 par le COPERMO et accompagnée de recommandations devant permettre de consolider le dossier tant sur la forme que sur le fond. Pour autant, le redressement de la situation financière, et donc la présentation d'un plan d'action à la fois ambitieux et crédible, seront déterminants afin de poursuivre l'instruction du dossier d'investissement, et en particulier de réaliser la contre-expertise indépendante menée sous l'égide du secrétariat général pour l'investissement. La ministre des solidarités et de la santé est attentive à la situation du CHU et sensible aux efforts réalisés pour permettre à cet établissement de revenir à une trajectoire financière durable.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6826

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2518

Réponse publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6692